



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
CANTON DE BETHONCOURT
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
COMMUNE D'EXINCOURT
N° INSEE- 25230

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 025-212502306-20251202-D2025_64-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
N° 2025-64 du 2 décembre 2025

Convocation	Affichage du compte-rendu	Membres en exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
27/11/2025	04/12/2025	23	16	7	6	22

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire **LE DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**, salle Morel, après convocation légale, à **18h30**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents :

Magali DUVERNOIS, Mathieu MOINE, Sylvie VALLAT, Pascal BAU, Milène LABREUCHE, Christel CHARION, adjoints, Claude DODIN, Dominique LINOZZI, Melissa UNLU, Driss HAJAM, Armelle TEMEN, Michel PERROT, Marylyne VERNEY-RICHARD Josiane SANSEIGNE, Louis BAUDREY, Nathalie NOIROT, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Pascale ZEBBICHE a donné procuration à Pascal BAU
Claire BOURGAU a donné procuration à Christel CHARION
Mohamed FAIK a donné procuration à Driss HAJAM
Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Sylvie VALLAT
Jean-François ERARD a donné procuration à Magali DUVERNOIS
Jean-Louis BERTOCCHI a donné procuration à Louis BAUDREY

Etaient absents :

Christian POUX

Participaient à la séance :

Florine LACROIX, Directrice générale des services

Secrétaire de séance :

Sylvie VALLAT

Question 2025-64-Tarifs 2026

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

1. Tarifs restauration scolaire et périscolaire

Accueil périscolaire matin	
QF – Tranches	7h30/8h30
QF1 : 0 à 800	1 €
QF2 : 801 à 1400	1,10 €
QF3 : 1401 et +	1,20 €

Restauration municipale	
QF – Tranches	11h30/13h30
QF1 : 0 à 450	2,65 €
QF2 : 451 à 800	3,89 €
QF3 : 801 à 1100	5,18 €
QF4 : 1101 à 1400	6,47 €
QF5 : 1401 et +	8,96 €

Accueil périscolaire soir		
QF – Tranches	16h30-17h30	16h30-18h
QF1 : 0 à 800	1 €	1.50 €
QF2 : 801 à 1400	1,10 €	1,65 €
QF3 : 1401 et +	1,20€	1,80 €

Les tarifs de l'accueil de loisirs le mercredi sont précisés dans la délibération n°2025-44 du 1^{er} juillet 2025.

Le prix du repas pour le personnel communal et les enseignants est fixé à 4,50 €.

2. Participation aux frais d'entretien des salles de la Mairie

UTILISATEURS	SALLE 2	SALLE 3
Sociétés locales	Gratuit	Gratuit
Sociétés extérieures	22.00 €	10.50 €
Particuliers d'EXINCOURT	72.80 €	21.60 €
Particuliers extérieurs	103.00 €	43.80 €
Partis politiques, syndicats, remise médaille travail, formation du personnel d'entreprises s'installant à EXINCOURT	Gratuit	Gratuit
Collectivités ou institutions partenaires de la commune	Gratuit	Gratuit

3. Participation aux frais de fonctionnement de la salle André AUGÉ

	Sociétés d'Exincourt	Sociétés extérieures
Salle (config. sport) y compris chambre froide et bar (le week-end) tables et chaises	250 € *	500.00 €
Parquet	45.00 €	86.40 €
Podium	gratuit	31.90 €
Nettoyage	65.00 € (gratuit si réalisé par l'association)	124.75€ obligatoire
Cuisine (vaisselle comprise hors casse)	45.00 €	97.90 €
Forfait chauffage lorsqu'il est demandé : 11€ par heure		
Autres prestations	Elles sont facturées en fonction des heures passées par le personnel communal.	

* Et gratuité lorsque les bénéfices sont intégralement reversés à une association caritative.

La réparation des éventuelles dégradations incombe à l'occupant à qui sera adressée la facture correspondante. Dans le cas de perte des clés, compte tenu de leur coût élevé, ce dernier sera supporté par le locataire qui le réglera en même temps que sa participation aux frais d'entretien.

4. Participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes (Centre René Morel)

UTILISATEUR	1 jour de semaine		1 week-end (ou un jour férié et la veille)	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Exincourtois (domiciliés ou imposables à Exincourt)	203.00 €	167.20 €	443.00 €	393.00 €
Particuliers et associations extérieurs à Exincourt	350.00 €	320.00 €	850.00 €	800.00 €

UTILISATEUR	1 jour de semaine ou 1 week-end			
	Première utilisation		A partir de la deuxième utilisation	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre

Associations exincourtoises (*)	162.00 €	112.00 €	Prix Exincourtois
Membres du personnel			
Membres du bureau du Comité des fêtes (*)			
Conseillers municipaux (1 fois au cours du mandat) puis prix Exincourtois			

(*) après 1 an de présence dans la structure

Le coût de la vaisselle cassée ou manquante sera facturé en sus, le cas échéant, sachant que les tarifs appliqués seront communiqués à l'occupant au moment où il réservera la salle.

A noter que le prix de la vaisselle fixé par délibération du Conseil Municipal du 18/11/1994 est actualisé chaque année (prix coûtant des articles).

Le Maire s'autorise le droit d'accepter ou non la location de la salle René Morel.

La première utilisation de salle, que ce soit Morel ou Augé, par une association exincourtoise est gratuite.

5. Participation aux frais de fonctionnement des salles de lutte, Brodbeck et entraînement René Morel par les structures et associations autres que les associations d'Exincourt

- 50,00 € la journée (hormis les conventions)
- 100,00 € le week end (hormis les conventions)

6. Concessions cimetières, columbarium et cavurnes

CONCESSIONS TRENTENAIRES			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Tête	76.00 €	152.05 €	228.05 €
Concession enfant	50.70 €	---	---
Achat columbarium et cavurne	817.85 €		
Renouvellement columbarium et cavurne	76.00 €		

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Tête	126.70 €	253.40 €	380.10 €
Concession enfant	76.00 €	---	---
Achat columbarium et cavurne	1 335.95 €		
Renouvellement columbarium et cavurne	126.70 €		

7. Bibliothèque

Abonnement (Exincourtois et personnes extérieures)	Gratuit
Pénalités de retard	Un rappel puis 10.00 €

8. Primes : Noces et médailles :

Noces d'or (50 ans)	115.00 €
Noces de diamant (60 ans)	150.00 €
Noces de palissandre (65 ans)	162.00 €
Noces de platine (70 ans)	180.00 €
Médaille de la famille	90.00 €

9. Prestations des services communaux**9.1. Salage sur demande des sociétés : 92.00 € / l'intervention**

Il est précisé que le déneigement de la voirie communale reste la priorité.

9.2. Mise à disposition d'une benne pour évacuation de branchages : 150 € par dépôt**9.3. Taux horaires personnel et engins de chantiers**

Personnel administratif (*)	25.00 €
Personnel technique (*)	25.00 €
Poids lourds	50.00 €
Véhicule léger	20.00 €
Véhicule utilitaire	25.00 €
Tracto-pelle	70.00 €
Autres matériel	Prix de location

(*) Les tarifs du personnel sont majorés (x 2) pour des heures de nuits, week-end et jours fériés.

9.4. Frais de capture des animaux en divagation

OBJET	MONTANT
Frais de capture de l'animal et / ou recherche du propriétaire, l'animal lui étant restitué après présentation des certificats de vaccinations	88.60 €
Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière : - dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas retrouvé dès la capture de l'animal - en cas de récidive	105.70 € 161.50 €
Frais qui s'ajoutent à l'une des formules ci-dessus : - frais d'examens vétérinaires dans l'hypothèse où le propriétaire ou le gardien de l'animal ayant mordu ou griffé, refuserait de lui faire subir les examens réglementaires - utilisation d'un fusil hypodermique	Tarifs appliqués sur facture du vétérinaire

10. Vacations funéraires : 20.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Ces propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Mme le Maire,
Magali DUVERNOIS


